L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, rue Chartres.

Journal, [illegible] ... $10 } payable d'avance
Do [illegible] ... $10 }

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE,

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS,

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 4 FEVRIER 1840.

DU RAPPORT DU GRAND JURY.

DEUXIEME ARTICLE.

Après avoir flétri les jeux illicites, le Grand Jury appèle l'attention publique sur un vice non moins immoral, non moins funeste: *l'ivrognerie qui est la cause première des neuf dixièmes des crimes commis dans ce district.*

Il est pénible de voir que toutes les mesures prises jusqu'à présent contre ce vice dégradant, sont demeurées sans résultat. On avait espéré que l'augmentation de taxe imposée par le conseil général sur les cabarets, aurait pour résultat d'en réduire le nombre: l'expérience a prouvé qu'on s'abusait, puisque, malgré cette surcharge de taxes, le nombre de cabarets ne fait que croître chaque jour.

Ce mauvais résultat des efforts tentés jusqu'à présent ne doit pas décourager ceux qui sentent la nécessité impérieuse d'une réforme; mais nous croyons que le moyen proposé par le Grand Jury est irréalisable dans la pratique. En effet, "le Grand Jury voudrait que l'ivrognerie habituelle fut considérée comme un crime et punie de l'emprisonnement dans une maison de travail." Mais comment devrait on entendre cette expression *ivrognerie habituelle?*

On sent qu'il y aurait nécessairement, dans les poursuites dirigées contre l'ivrognerie, beaucoup de difficultés et ce qu'il y a de pire, beaucoup d'arbitraires, chose qui ne pourrait manquer d'entraver la bonne et prompte administration de la justice. Peut être s'apercevrait-on en y réfléchissant qu'il est presque impossible d'expliquer aux contempteurs des lois de la tempérance une punition légale, sans s'exposer à commettre à chaque instant des injustices.

Un remède plus sûr, quoique son action soit lente, c'est la réprobation de l'opinion publique. Le jour où tout homme qui se respecte rougira d'être vu en compagnie d'un homme ivre, le jour où la société repoussera de son sein les ivrognes, l'ivrognerie aura disparu: parce que les hommes sont avant tout avides de considération et qu'ils éviteront avec soin tout ce qui pourrait la leur faire perdre.

Mais l'érection d'une maison de travail est une amélioration trop importante dans notre système pénitentiaire, pour ne pas applaudir à la suggestion du Grand Jury. Nous reviendrons sur ce sujet dans un troisième article que nous nous proposons de consacrer à cette partie du rapport qui concerne les prisons.

On sait que nous avons toujours soutenu la nécessité d'empêcher la libre introduction dans notre Etat des personnes de couleur libres, car il n'est pas permis de douter que leur action ne soit funeste sur l'esprit de notre population esclave. Que les gens de couleur des autres Etats qui se glissent parmi nous, soient ou non des missionnaires des sociétés abolitionistes du Nord, il n'en est pas moins prouvé par une longue expérience que leur fréquentation détermine toujours l'évasion de nos esclaves. Espérons donc que la Législature, prenant en considération les suggestions du Grand Jury, s'occupera sans perte de temps du bill présenté à la dernière session; il n'en est pas dont l'urgence soit plus généralement sentie, il n'en est pas dont la nécessité soit plus grande.

ABOLITIONISTES ET LOCO-FOCOS.

Certains faits auxquels on n'accorde peut être pas assez d'attention, peuvent donner la mesure de la bonne foi et de la conscience qui préside aux actes et aux paroles du parti loco-foco. Au moment où l'on pouvait penser que M. CLAY serait élu dans la Convention de Harrisbourg, la presse de l'administration s'efforçait de le faire passer pour un abolitioniste, mais à peine le général HARRISON eut-il été choisi qu'elle changea de ton et prétendit que M. CLAY a été rejeté parcequ'il n'est pas abolitioniste.

Ce n'est pas la seule manœuvre de ce genre. On crut un instant que la Convention avait élu le général SCOTT; aussitôt le *Globe* prit le parti du général Harrison et déclara hautement qu'il était indigne à la Convention d'avoir mis en oubli les longs services, l'immense popularité et le patriotisme de l'illustre soldat pour prendre un homme qui avait comparativement peu de droits à la confiance des whigs, mais on n'eut pas plutôt la certitude que la nouvelle était fausse et que HARRISON était nommé, que le *Globe* attaqua sur le champ ce dernier, le traitant de pauvre vieux fou et cherchant à le rendre solidaire des coupables menées des abolitionistes. Ces attaques durent encore et du reront probablement jusqu'à ce que le général soit élu président; alors sans nul doute le *Globe* sera tout prêt à jurer ses grands dieux que le général Harrison a toujours été l'homme de son choix. Admirable logique!

Il y a autre chose encore: la presse de l'administration qui affecte tant d'horreur pour le négrophilisme; cette presse pleine de candeur qui déchire si hautement contre l'abolitionisme, se réjouit de l'élection de MARCUS MORTON, comme gouverneur du Massachussets et verse des pleurs sur l'échec éprouvé par GERRIT SMITH candidat à New-York pour un siége au sénat des E. U.

Or, MARCUS MORTON et GERRIT SMITH, tous les deux candidats Van Burenistes, sont tous les deux aussi dans l'Etat auxquels ils appartiennent les chefs de la faction abolitioniste!

Voici du reste une observation générale qui pourra ouvrir les yeux des habitans du sud sur les rouerles de la presse administrative et les mettre en garde contre ses manœuvres; dans le sud, tous les journaux loco-focos dénoncent le général HARRISON comme un abolitioniste; au nord, les feuilles du même parti sont toutes en faveur de l'abolition. Pendant que la presse agit ainsi, les loco-focos eux-mêmes suivent les mêmes erremens et choisissent pour candidats à tous les offices des abolitionistes: MARCUS MORTON, abolitioniste, est gouverneur du Massachussets; GERRIT SMITH, abolitioniste, est porté à New-York pour un siége au sénat des E. U, le frère d'ARTHUR TAPPAN, abolitioniste, représente l'Ohio dans cette assemblée; et nous pourrions sans peine en grossir la liste.

Si l'on considère les faits que nous venons de citer dans leur relation avec l'histoire de l'abolitionisme depuis le moment où s'est élevée la question de Missouri jusqu'à ce jour, il en resultera cette irrésistible conclusion qu'il existe dans le nord la plus étroite sympathie entre les abolitionistes et les loco-focos. Cette sympathie est due surtout aux services signalés que M. Van Buren a rendus à la cause de l'abolition; et elle a puisé une nouvelle force dans la haine vouée par cette détestable faction au général HARRISON, pour la vigoureuse et patriotique opposition qu'il a faite à ses doctrines et à ses plans, tout aussi bien dans la chambre qu'en face du pays. Les abolitionistes n'oublieront jamais la conduite du général HARRISON dans la question du Missouri: c'est dans cette mémorable circonstance, on le sait, que M. VAN BUREN s'assura la faveur de ces ennemis du sud.

Nous recommandons les faits que nous venons d'exposer aux réflexions des habitans du sud. Nous pensons qu'ils suffiront pour prouver l'union intime qui existe entre le parti Van Buren et les abolitionistes, au besoin nous pourrions en fournir de nouvelles preuves.

Résumons-nous: A New-York, l'*Evening Post*, à Philadelphie, le *Pennsylvanian*, soutiennent vivement les principes de l'abolitionisme: ainsi dans les deux plus importantes cités de l'Union, dans les deux centres du commerce et de la politique, les deux organes principaux de l'administration sont abolitionistes. N'est-ce pas une preuve suffisante de relations intimes entre les deux factions du Nord? La presse loco-foco du Sud aura beau dire tout ce qu'elle voudra, rien ne saurait détruire un pareil fait; elle aura beau prétendre que M. VAN BUREN n'est pas en faveur de l'abolition, ces dénégations, en présence de ce fait, seront sans aucune valeur. Aboliti niste dans le Nord, le parti loco-foco prétend en même tems être le véritable défenseur des intérêts du Sud, n'est-ce pas là une amère dérision?

Avant d'oser élever une pareille prétention, les organes de ce parti devraient bien s'entendre un peu mieux. Ils devraient ne pas se faire les hérauts de l'abolitionisme dans le Nord, tandis qu'ils déclament contre lui dans le Sud. Les journaux Whigs ont au moins, à quelques exceptions sans importance près, le bon esprit d'être d'accord sur ce point et de résister énergiquement à ces funestes doctrines. C'est une justice qu'on ne saurait nous refuser. A qui donc doit revenir le titre de défenseurs des intérêts du Sud? Les hommes désintéressés n'auront pas de peine à le décider.

BANQUE DES CITOYENS.

Les personnes dont les noms suivent ont été élues hier par les actionnaires, directeurs de la Banque des Citoyens:

L. G. Hillig[illegible],
A. D'Duhugg,
R. Bregier,
Ed. Soniat,
La. Lebean,
H. B. Cenas.

BANQUE DE L'UNION.

Ont été élus hier directeurs de la Banque de l'Union de la Louisiane par les actionnaires:

MM. C. Adams Jnr.
G. B. Milligan,
Chs. Deblanc,
J. H. Leverich,
A. Barrow,
J. F. Miller.

THEATRE D'ORLEANS.

L'espace est si bien mesuré en ce moment au feuilleton qu'il nous faut renvoyer à quelques jours le compte-rendu de *Richard Savage*. Ce drame a vu confirmer dimanche, en audience solennelle, le succès obtenu vendredi presque à huis-clos; et ce succès n'est sans doute pas à sa fin encore. Nous aurons donc le tems de dire notre avis.

Entre *Richard Savage* et la *Famille Improvisée* qui faisaient les frais de la représentation de dimanche, nous avons entendu exécuter par M. Miollan un morceau de Bériot, et par l'orchestre, l'ouverture de *Guillaume Tell*. M. Miollan est un artiste de mérite, mais il n'a pas ce qu'il faut, ce nous semble, pour réussir dans une grande salle: on disait à côté de nous qu'il ferait grand plaisir dans un salon; c'est sans doute dans un boudoir que l'on voulait dire. En effet le jeu de M. Miollan est tellement doux, tellement léger qu'un boudoir serait le seul endroit peut-être qui pourrait remplir les sons de son violon; notre éloge est près de la sans aucun doute. Nous ne prétendons pas juger d'une manière absolue après une première audition, mais il nous semble que ce jeune artiste a de la finesse, de la [illegible] une certaine élégance dans l'exécution, il manque tout-à-fait de fermeté, de largeur et de verve. Ces qualités sont indispensables sur le violon surtout que cet instrument est peutêtre celui auquel le musicien doit le plus demander et dont il peut le plus obtenir; il faut le traiter durement, le traiter en maître, le dompter, et ne pas avoir l'air de n'oser le toucher comme le fait M. Miollan. La douceur est sans contredit une belle chose, mais elle devient fade bien vite quand rien la relève.

C'est une assez singulière idée que de venir, je ne sais à quel propos, exécuter l'ouverture de *Guillaume Tell*; que faut il pour rendre cette musique d'une manière digne d'elle? Il faut un nombre de musiciens considérable, et notre orchestre, tout bien compté qu'il est, ne brille pas par le nombre; il faut quatre violoncelles au moins, et, si nous comptons bien, nous n'en avons qu'un.—Ah! pardon, nous oublions cet excellent Vi[illegible] qui, ce soir là, ne jouant pas sur le théâtre, s'était [illegible] comme seconde basse!—Il faut avant tout un haut bois; et nous n'avons plus de haut bois! L'ouverture de *Guillaume Tell* sans haut bois! Concevez vous une pareille monstruosité. Que deviennent sans haut bois ces délicieuses réminiscences du *Ranz des Vaches*? Que deviennent ces charmantes causeries de la flute et du haut bois qui s'enca front si bien entre l'introduction et la marche finale? Que devient après cela et cette introduction elle-même qui devrait être dite par quatre violoncelles, et cette marche si triomphante où tant de verve éclate, cette marche qui devrait être enlevée par cinquante musiciens? Tout cela s'est effacé; la marche a été assez vivement exécutée, il est vrai, mais où est la puissance qu'elle demande? Les violoncelles ont fait de leur mieux; mais que pouvaient-ils, incomplets comme ils l'étaient? La clarinette....ah! permettez-moi de n'en rien dire; je serais injuste pour elle; car, en l'entendant, malgré moi j'avais dans la mémoire les sons ravissans de ce haut bois qui retentit si bien dans les montagnes, et dont la voix claire et vibrante sait émouvoir si vivement les organisations les mieux sensibles et les moins nerveuses! L'ouverture de *Guillaume Tell* sans haut bois! C'est à n'y pas croire!

P. A.

Nous voyons dans le *Natchez Courier*, du 31 janvier, qu'une des personnes impliquées dans le vol de *Grand Gulf* a été arrêtée à bord du steamer Claiborne. On a trouvé sur lui pour deux mille piastres de bijoux provenant de ce vol. Son nom est Clinton Clarke, et il déclare que deux autres personnes ont participé au vol.

Nous apprenons que la montre et les bijoux trouvés sur la personne de Wilson, arrêté vendredi dernier par la police de la première municipalité, appartiennent à M George Holland de cette ville, à qui ils avaient été soustraits.

Nous avons reçu des journaux de Nassau jusqu'au 18 du mois passé. Nous y trouvons que les habitans des Iles de Bahama souffrent beaucoup de la disette et des maladies, et qu'ils se plaignent amèrement de la législature qui n'a pas pourvu aux moyens de faire donner des soins aux malades et de faire donner des provisions à ceux qui sont en proie à la famine.

Ces journaux donnent des nouvelles plus récentes que celles que nous avions de la Trinité et de la Jamaïque. Le navire français Elizabeth est arrivé à ce premier port, ayant à bord 300 émigrans suisses qui sont venus dans l'intention de se mettre au service des planteurs.

La récolte du sucre que l'île de la Trinité a faite en 1839 a donné 800 boucauts de moins que celle de 1838. L'agriculture et le commerce y sont plus prospères depuis quelques mois.

Les bâtimens américains dont les noms suivent, sont entrés en relâche à Nassau:—Brick Bright, Tampico; Loring, capitaine Ballad, venant de la Baie Franklin (Louisiane) et allant à New York, goelette Thétis, capitaine Jacob A. Dorn, partie de la Nouvelle Orléans et allant à Wilmington, Caroline du Nord.

Il parait qu'à Demarara les gouverneurs anglais règnent et gouvernent seuls. Un bill a été présenté aux législatures locales, dont le titre seul a été lu. C'est dit-on afin de prévenir les maux qui résultent de la publication des journaux rédigés par des inconnus qu'on a agi ainsi. A cette occasion le gouverneur s'est exprimé en ces termes: "Je ne désire faire un acte d'oppression contre personne; mais des journaux à bon marché et la multiplication de ces journaux porteraient de grands torts à cette colonie, et l'on trouverait par l'expérience qu'il en est ainsi. Je suis investi du droit d'accorder ou de retirer des patentes à cet égard et, ni le blâme, ni les menaces, ne m'empêcheront d'user de ce droit, lorsque j'en verrai la nécessité.—*Courrier*.

SENAT DE LA LOUISIANE.

Présidence de M. Garcia.

Séance du 3 février.

M. PORCHE, au nom du comité spécial auquel avait été référée la pétition de la congrégation de l'église catholique romaine de St. François, présente un bill pour amender la charte de cette église.

M. BOSSIER, au nom du comité auquel avait été renvoyée la pétition de quelques habitans de Caddo, introduit un bill pour venir au secours de l'académie de cette paroisse.

Le président soumet une communication écrite de M. le juge Felix Bosworth, en réponse aux résolutions adoptées vendredi dernier, dans laquelle ce juge désigne jeudi, 6 février pour le jour de sa comparution devant la Cour d'accusation, à laquelle époque il présentera une adresse et une motion fixant l'ouverture de son procès. La communication contient aussi une renonciation aux délais requis par les réglements du Sénat pour le service des citations.

Sur motion de M. Brisco, l'inscription de ce document sur le journal du Sénat est ordonnée.

Après quelques débats sur le mode de procédure que l'on doit suivre dans cette instance, M. Winn présente la résolution suivante qui est adoptée sans opposition.

Résolu que si l'honorable Felix Bosworth consent formellement, par écrit à renoncer au service des citations et au délai accordé par les réglemens du Sénat à la partie accusée, et s'il assigne un jour précis pour sa comparution devant le Sénat organisé en haute cour d'accusation à l'effet d'instruire de l'affaire résultant des chefs d'accusation portés contre lui par la Chambre des Représentans, alors le Sénat prendra une décision à ce sujet.

La séance est levée et ajournée à demain, à 11 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Lundi, 3 Février 1840.

M. PICHOT présente une pétition d'un grand nombre de citoyens de la Municipalité No. 3, demandant l'incorporation de la dite municipalité avec la Première. Renvoyée à une délégation composée de Représentans de la Nouvelle-Orléans.

M. MOUTON présente une pétition des citoyens de la paroisse de Lafayette demandant le renouvellement du livre de Marques (Book of Brands). Renvoyée à un comité spécial.

M. F. D. Conrad, présente un mémoire de Ch. H. Emerson, résidant en la paroisse de Carroll, alléguant de nouvelles charges contre Felix Bosworth. Renvoyé à un comité spécial.

M. PICHOT présente une pétition de deux citoyens de la Nelle-Orléans pour être autorisés à adopter une orpheline qu'ils ont recueillie.

M. MUSE présente une résolution tendant à faire remettre dans les mains du greffier de la Cour de District, de nouveaux exemplaires de divers livres de droit qui ont été détruits. Adoptés.

M. PATTEN présente une résolution fixant à jeudi, à midi, l'élection du Trésorier de l'Etat. Adoptée.

M. BRASHEAR, au nom du comité chargé d'examiner le bill des travaux publics, fait son rapport et propose l'adoption avec quelques amendemens.

M. PHELPS présente un bill pour changer certains siéges d'élection dans la paroisse de Concordia.

M. LOCKETT présente deux bills, l'un pour amender les lois de l'Etat relatives à la Compagnie de la Presse à Coton de la N. O. et l'autre pour faire publier de nouveau certaines lois de l'Etat.

M. PICHOT introduit un bill pour amender divers actes relatifs à la Cour de Cité.

M. RATTLIF présente un bill pour amender un acte accordant le privilége à certaines personnes y dénommées, d'établir des Ferrys. Première et seconde lecture.

Sur motion de M. Gaiennié, la Chambre passe à la discussion du bill nommant trois assesseurs des taxes de la paroisse d'Orléans. La première section a été amendée; et le bill tout entier a été enrégistré pour une troisième lecture.

ORDRE DU JOUR.

Par un message, le sénat informe la chambre qu'il a donné son adhésion à un bill accordant une allocation à J. Salser, et à un amendement au bill amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Natchitoches. Par le même message, la chambre est informée que le sénat donne son adhésion à un bill nommant des assesseurs dans certaines paroisses, et un autre bill chargeant le bureau des travaux publics de faire un chenal aux Chûtes de la Rivière Rouge. Le sénat demande aussi le concours de la chambre pour un bill relatif à la promulgation des lois de l'Etat.

Le bill introduit par M. Muse pour amender la loi sur les acquêts est adopté après sa troisième, lecture ainsi que le bill pour maintenir l'incorporation de la ville de Lafayette.

M. MUSE présente un bill pour instituer des juges surnuméraires dans différens districts de l'Etat. Renvoyé au comité judiciaire.

M. GUION présente un bill pour amender le code noir.

Le bill créant un notaire public additionnel dans la paroisse de Catahoula et pour d'autres objets, a subi sa seconde lecture et a ensuite déposé indéfiniment sur le bureau.

La chambre s'ajourne.

Décédé hier, à cinq heures de l'après-midi, Mr. FRANÇOIS DUMAS, âgé de 70 ans, natif de Bordeaux. Son corps est exposé à son domicile, à l'encoignure des rues Apollon et Eutherpe, dans la Seconde Municipalité. Les amis et connaissances sont priés d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après midi.
4 fev—1

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Canton, (ang.) Gibson, Liverpool, F de Lizardi & co
Old England, (ang.) Hudson, Liverpool, F de Lizardi & co
Hanover, Martin, Boston, S & J P Whitney
Brick Vera Cruzana, Gelp, Havane, R Groning & co
Goel. Montgomery, Sawyer, Philadelphie, R H Dixey
Emblem, Kenney, Matamoras, D Goldsmith

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Beebe des Passes, ayant mis en mer le navire America, les goels. Hero et Gertrude, et à la barre la barque Adeline et Eliza.—Il a amené dans le port les bricks Pilgrim, James et Mary Bernard. Laissé la barre N. E. le 2 du courant, à 10 heures du matin. Aucun batiment en vue; 2 goels. en rivière.

Brick Mary Bernard, Pitcher, en 12 jours de Savannah, au capitaine.

Brick James, Spencer, de Nassau, N. P. à J W Zacharie & co.

Brick Pilgrim, Baker, en 25 jours de Portland, Me. à Bedford & Beck.

Goel. Foam, Baker, de Wilmington, par la voie de Nassau et Key West.

Steamer Velocipede, Wright, des Natchitoch — avec du coton, &c.

Steamer North America, Grice, de Vicksburg—avec du coton, &c.

Steamer H. L. White, Wilson, de Nashville, chargé de produits.

Steamer Isora, Robertson, de la Ville de Yazoo—avec du coton, &c.

Steamer Hannibal, Bradish, de Shreveport, avec du coton, &c.

MEMORANDA.

Hélé le 23 jan. sur les bancs de Bahama, navire Harmony, du Havre pour la N. Orléans.

Laissé à Nassau, N. P. le 28 janvier, le brick am. Swiss Boy, en réparation; goel. am. Thetis, condamnée; brick Tampico, de Franklin, en réparation; brick Fr. Caballero et un brick Esp. (nom inconnu) sont déboursés près de Nassau.

CAFE, RIZ—75 sacs beau et bon café, 45 tierces riz de la Caroline, 20 barils amidon, [illegible] vendre par
31jan S. LATAPIE, [illegible] Levée.

FROMAGES, BEURRE, [illegible] 25 fréquins beurre, [illegible] 200 caisses blanc [illegible] 200 [illegible] à vendre par
31jan S. L[illegible] Vieille Levée.

OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Seconde Session—Quatorzième Législature.

JOURNAL DU SENAT.

Jeudi, 30 janvier 1840.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. Félix Garcia, président, Bossier, Ducros, Dupré, Derbigny, Downs, Hoa, Hiriart, Penn, Porche, Scott, de Féliciana, Thibodeaux et Winn.

M. Hiriart, président du comité spécial auquel avait été référée la pétition de M. John Kenyo, a rapporté le bill suivant, lequel a subi sa 1re lecture.

"Acte pour venir au secours de J. Kerys." M. Hiriart a obt. nu la permission du Sénat pour présenter les bills suivants:

"Acte pour accorder une compensation à G. Thompson" et

"Acte relatif aux successions."

Lesdits bills ont subi leur 1re lecture.

M. Scott de Féliciana a informé le Sénat que M. Scott de Baton Rouge, ne pouvait siéger au Sénat aujourd'hui à cause d'indisposition.

M. Hoa, président du comité auquel avaient été référés les réglements relatifs à la mise en accusation (impeachment) a fait le rapport suivant, dont le secrétaire a fait lecture.

Le comité spécial auquel ont été référés les réglements adoptés il y a quelques années par le Sénat, relatifs aux procédures à suivre par ce corps dans les cas de mise en accusation (impeachment), a l'honneur de rapporter que son attention a été particulièrement dirigée vers la neuvième réglement conçu en ces termes: "La citation sera servie au moins cinq jours avant l'époque fixée pour le service de la partie accusée, auquel délai de cinq jours il sera ajouté un jour de plus pour chaque distance de dix milles, qui sépare le domicile de la partie accusée du siége du gouvernement."

La partie accusée résidant à environ cinq cents milles du siége du gouvernement, ce qui demanderait cinquante jours auxquels il faudrait ajouter les cinq jours mentionnés dans ledit 9me. réglement; ce délai de cinquante-cinq jours en entraînerait une session beaucoup trop longue, et trop dispendieuse. On ne peut omettre ces réglemens de manière à fixer un délai plus court sans peut être porter atteinte aux droits de l'accusé dont l'avis d'accusation est postérieur à l'adoption de ces mêmes réglemens. C'est pour ces raisons que le comité offre à la considération du Sénat la résolution suivante:

Résolu que le Sénat s'occupera à la session prochaine de l'acte d'accusation [impeachment] porté par l'honorable Chambre des Représentans de cet Etat contre Felix Bosworth et que le troisième lundi du mois de janvier 1841 est et demeure le jour fixé pour le procès de la partie accusée; Résolu de plus que pendant la session actuelle et durant le recès de la Législature les citations et subpœnas pourront être servies de manière à ce que la partie accusée soit dûment citée et les subpœnas seront rapportables pour le troisième lundi de janvier 1841.

A. HOA—Chairman

Sur motion de M. Downs, les dites résolutions et le dit rapport ont été adoptés.

Sur motion de M. Hoa, le secrétaire a été chargé d'informer la Chambre des résolutions et du rapport sus mentionnés.

Il a aussi demandé le concours de la Chambre aux bills suivants:

"Acte pour amender un Acte intitulé "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer de Clinton et du Port-Hudson, approuvé le 7 de février 1833."

"Acte pour établir certains districts d'élection."

"Acte relatif au bureau médecinal du district de l'Est de l'Etat de la Louisiane."

Acte pour légaliser les actes officiels de George W. Smith."

"Acte pour incorporer un Hôpital de Charité dans la paroisse de Natchitoches."

Il a de plus informé la Chambre que le Sénat avait donné son concours à la "Résolution nommant un comité réuni, relative à la Société d'Agriculture et que le président avait nommé MM. Ducros et Downs du dit comité.

Sur motion de M. Derbigny et après dispense des règles, le bill intitulé:

"Acte pour prolonger l'incorporation de la ville de Lafayette" a subi sa 3e lecture.

Ledit bill a été amendé et sur motion après dispense des règles, il a subi sa troisième lecture et a passé.

M. Forstall, secrétaire intime du gouverneur, a délivré un message écrit de Son Excellence.

M. Bossier a présenté une pétition des commissaires de l'academie de Caddo, et après lecture faite de ladite pétition elle a été référée au comité de l'éducation publique.

Sur motion de M. Scott de Féliciana, le bill intitulé "acte pour venir au secours de John Salser", a été lu pour la 3e. fois, et sur motion, après dispense des règles, il a subi sa 3e. lecture et a passé.

M. P. nn a obtenu la permission de présenter un bill intitulé "acte pour maintenir en vigueur la 4e. section d'un acte intitulé "acte pour venir au secours de Louis Hebert de la paroisse de Lafayette, et d'autres personnes, approuvé le 2 d'avril 1835."

Ledit bill a subi sa 1e. lecture.

Sur motion de M. Downs, le Sénat a pris en considération le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la promulgation des lois de cet Etat et pour d'autres objets."

Ledit bill a subi sa 2e. et sa 3e. lecture et a passé.

Message de la Chambre.

M. Cuvillier, greffier de la Chambre, a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours à la résolution nommant les comités réunis pour examiner les colléges Jefferson, Franklin et Louisiana; que l'Orateur de la Chambre avait nommé MM. Pedro et King pour le collége Jefferson, MM. Davidson et Carter pour le collége Louisiana; MM. Lavergne & Breaux pour le collége de Franklin.

Il a aussi soumis au concours du Sénat le bill intitulé "acte pour changer l'époque de la tenue de l'élection prochaine des membres de la Chambre des Représentans au Congrès, pour l'Etat de la Louisiane.

La résolution et les bills suivants ont subi leur 1re. lecture.

"Acte pour étendre la juridiction des juges de paix de la paroisse de St. Martin dans les cas civils."

"Acte pour établir un bac sur la rivière Atchafalaya, dans la paroisse des Avoyelles et pour d'autres objets."

"Acte pour venir au secours de l'Institut de Springfield."

"Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs au jury de police de la paroisse de la Pointe Coupée."

"Acte pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles de la Nouvelle-Orléans, contre les risques du feu."

"Acte pour amender un acte intitulé "acte pour incorporer l'académie de Ouest Baton Rouge et pour allouer une somme d'argent à icelle, et pour d'autres objets, approuvé le 13 de mars 1837."

"Acte pour venir au secours de W. W. Morro."

"Résolution invitant nos sénateurs et nos représentans au Congrès à obtenir l'établissement d'un poste militaire à Baton Rouge."

"Acte pour abroger un acte intitulé:

"Acte pour amender un acte pour pourvoir d'une manière plus effective à la police des routes publiques de cet Etat, approuvé le 12 de mars 1838, en ce qui concerne la paroisse d'Est Féliciana."

"Acte pour régler le mode de procéder dans les actions pour les évictions."

Sur motion, ce bill a été référé au comité judiciaire.

Les résolutions et bills suivants ont été pris en considération et ont subi leur 2me. lecture, et après dispense des règles ont passé.

"Acte pour pourvoir à la nomination d'assesseurs dans les paroisses de Caddo et de Madison, et pour d'autres objets."

"Acte requérant le bureau des travaux publics de faire couper un chenal au travers des chûtes de la Rivière Rouge, à Alexandria, et pour d'autres objets."

"Acte pour accorder à B. St. Amand, président de la Compagnie du moulin à scie à vapeur, et à ses associés, le privilége de construire un pont sur la Vieille Rivière.

Sur motion de M. Winn, le secrétaire a été chargé de soumettre le susdit bill au concours de la Chambre, et d'informer la Chambre que le Sénat avait donné son concours à la résolution relative aux Banques de cet Etat.

Le bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer des Natchitoches et de la Sabine, a été pris en considération et a subi sa 2me. lecture.

M Bossier a fait motion d'y introduire la section suivante:

Section 2me. Il est de plus décrété, &c., Que dans le but de faciliter la construction du dit chemin de fer, le trésorier de l'Etat ait et demeure autorisé par le présent à souscrire de la part et au nom de l'Etat de la Louisiane, pour vingt cinq mille piastres d'action de la dite Compagnie, laquelle somme sera payée par le trésorier de tous fonds du trésor non autrement affectés, dans la même proportion et de la manière chaque fois qu'il est prescrit par l'acte d'incorporation de la susdite Compagnie; bien entendu que dans aucun cas l'Etat ne demandera le paiement d'aucune portion du montant pour lequel il aura souscrit, à moins qu'un montant égal n'ait été souscrit et payé par des individus.

M Hoa a demandé l'appel nominal sur l'adoption de la dite section, et le résultat a été comme suit:

Pour l'adoption—MM. Bossier, Downs, Penn, Porche et Winn ont voté dans l'affirmative—5 voix.

Pour le rejet—MM. Dupré, Hoa, Scott de Féliciana, et Thibodeaux—4 voix.

Le Président ayant voté pour le rejet, la dite section n'a pas été adoptée.

Sur motion de M Scott de Féliciana, le Sénat a reconsidéré la dite section; M. Bossier a demandé l'appel nominal sur l'adoption de la dite section, et le résultat a été comme suit:

Pour l'adoption—MM. Bossier, Ducros, Downs Penn, Porche et Winn—6 voix.

Pour le rejet—MM Dupré, Hoa, Scott de Feliciana et Thibodeaux—4 voix.

En conséquence, la section a été adoptée.

Sur motion, et après dispense des règles, le bill a subi sa 3me. lecture et a passé.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain, 11 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 30 Janvier 1840.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Mr. Davidson a présenté les résolutions suivantes lesquelles ont subi leur 1re lecture:

"Résolu, &c., Que le comité nommé sur les Banques, soit requis de s'assurer si la Banque de l'Union a prêté à Fréderick Frey, caissier actuel de la dite Corporation, la somme de quatre-vingt mille piastres ou toute autre somme, à l'effet de le rendre éligible à cette place ou pour tout autre objet lors de sa nomination ou peu de tems auparavant, le dit comité devra s'assurer également de la manière dont le paiement a été garanti et quels sont les Directeurs de l'Etat s'il y en a qui ont donné leur concours au dit emprunt.

"Résolu de plus &c; Que le comité sur les Banques, soit requis de s'assurer du nombre de procès intentés par la Branche de la Banque de l'Union, établie à Covington, du nombre des personnes contre lesquelles des procès ont été intentés, du montant pour lequel elles sont poursuivies, [illegible] y avait pas à l'époque que ces procès ont été [illegible], d'autre personne ou personnes tous prêts [illegible] prêts faits sur hypothèque ou hypothèques; [illegible] de ces hypothèques et si ces hypothèques [illegible] sont encore sous protêt, sans qu'il y ait eu [illegible] substitutes contre icelles."

Sur motion, ordonné que la Chambre [illegible] dispense de ses règles et procède à la considération des dites résolutions.

Sur motion, ordonné que les dites résolutions soient adoptées.

Mr. Muse a présenté la résolution [illegible]:

"Résolu &c., Que l'avocat-général [illegible] de fournir à cette Chambre, dans les dix [illegible] suivront la notification de la présente [illegible] Etat contenant le nombre et le montant [illegible] cautionnemens (bonds) forfaits dans les procès [illegible] du Premier District Judiciaire de [illegible] avec le nom des parties aux dits cautionnemens ainsi que le montant collecté sur les dits [illegible] depuis l'ajournement de la dernière [illegible].

"Résolu de plus que le greffier [illegible] Chambre soit chargé de transmettre copie de [illegible] à l'avocat-général."

Sur motion, ordonné que la [illegible] soit adoptée.

Mr. Trépagnier a présenté [illegible] suivante, laquelle a subi sa première [illegible]

"Résolu &c; Qu'un comité [illegible] membres de la Chambre et de [illegible] soit chargé de s'enquérir s'il est vrai ou non [illegible] des Editeurs nommés Imprimeurs de l'Etat [illegible] étrangers et n'ont jamais été naturalisés."

Mr. Lavergne a fait la motion [illegible] indéfiniment sur le bureau la dite résolution.

Sur l'adoption de cette motion [illegible] nominal a été demandé par Davidson [illegible] que MM Breaux, Boudousquié, [illegible] Declouet, Lavergne, Muse, Poydras [illegible] avaient voté dans l'affirmative—9 [illegible].

Et que MM. Baillio [illegible] Brashear, Byrne, Carter, Cl[illegible] Farmer, Gaiennié, Godberry [illegible] King, Lewis, Mollère, Morse [illegible] Rogers, Trépagnier, W[illegible] avaient voté dans la négative.

En conséquence [illegible] a été rejetée.

M. D[illegible] les résolutions suivantes. Résolu [illegible] des travaux publics est [illegible] dépenser des fonds annuelle- [illegible] améliorations intérieures, la somme de [illegible] cent piastres à l'effet d'enlever [illegible] qui empêchent la navigation de la [illegible] entre la Nelle. Ibérie et le bayou Fusilier.

Résolu de plus, que cette somme sera dépensée et distribuée de la manière prescrite dans le rapport du trésorier de l'Etat.

Sur motion ordonné que la Chambre se dispense de ces règles et prenne en considération les dites résolutions, pendant la discussion. Sur motion ordonné que les dites résolutions soient renvoyées au comité des améliorations intérieures avec instruction de rapporter mardi 4 février prochain.

M. Lewis, au nom du comité spécial auquel a été référée la pétition de feu Lewis Andrews, ex-shérif de la paroisse de St. Landry, rapporte un bill intitulé "acte pour venir au secours de Joseph E. Andrews et autres, cautions de Lewis Adrews, ex-shérif de la paroisse de St. Landry décédé."

M. Gaiennié, au nom de la délégation d'Orléans, auquel a été référé le bill intitulé "acte pour organiser un bureau d'assesseurs de taxes d'Etat pour la paroisse d'Orléans a rapporté le même bill sans amendement, lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

ORDRE DU JOUR.

Seconde lecture.

La Chambre a pris en considération section par section le bill intitulé "acte pour amender les lois criminelles de l'Etat de la Louisiane" lequel bill avait été déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

Les diverses sections du dit bill ayant été adoptées et la Chambre s'étant dispensée de ses règles, sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

M. Wadsworth, a présenté la résolution suivante:

Résolu etc., que l'avocat de district, du premier district judiciaire de l'Etat, soit invité dans les dix jours qui suivront la notification de la présente résolution, de fournir à cette chambre un tableau représentant le nombre et le montant des cautionnemens (bonds) forfaits dans les procédures criminelles du dit district ainsi que le nom des parties au dit cautionnement, et le montant collecté sur iceux depuis l'ajournement de la dernière législature.

Résolu de plus etc., que le greffier de cette chambre soit chargé de transmettre copie de cette résolution à l'avocat de district. Sur motion ordonné que la dite résolution soit adoptée.

M. Davidson, au nom du comité sur l'éducation publique auquel a été référé le rapport présenté par le rapporteur du dit comité, a rapporté un bill intitulé "acte pour venir au secours du collége de Baton Rouge" lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Brashear a fait la motion que la chambre passe définitivement le bill intitulé "acte pour changer l'époque de l'élection prochaine des membres de la Chambre des Représentans au congrès pour l'Etat de la Louisiane."

Sur la question d'adoption de la dite motion, M. Davidson a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Bergeron, Brashear, Breaux, Carr, Claiborne, C. M. Conrad, F. D. Conrad, Clark, Debellevue, Declouet, Gaiennié, Godberry, Guion, King, Muse, Phelps, Pichot, Poydras, Pugh, Rogers, Thibodeaux, Thomas et Manchester avaient voté dans l'affirmative—23 Oui.

Et que MM. Baillio, Barron, Byrne, Carter, Davidson, Farmer, Killian, Lewis, Mollère, Morse, Mouton, Rattlif, Trépanier et Wilson avaient voté dans la négative—14 non.

En conséquence la dite motion a été adoptée.

Sur motion la chambre s'est dispensée de ses règles et M. Baillio a présenté un bill intitulé "acte pour augmenter la compensation des assesseurs pour la paroisse des Rapides, lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Un message du Sénat par M. Davis, son secrétaire, demandant le concours de la chambre aux bills suivans, lesquels ont subi leur première lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une seconde fois.

"Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Clinton et de Port Hudson approuvé le 7 février 1833.

"Acte pour établir certains districts d'élection et pour d'autres objets."

Et "acte pour legaliser les actes officiels George W Smith." Par le même message le concours de la Chambre est aussi demandé au bill intitulé "acte relatif au collège Médical du district Est de l'Etat de la Louisiane lequel bill a subi sa première lecture et l'impression en a été ordonnée.

Par le même message la Chambre est informée du concours du Sénat à la résolution nommant un comité réuni pour examiner les affaires de la Société d'Agriculture de la Louisiane.

M. M. Downs et Ducros sont nommés membres dudit comité de la part du Sénat

Par le même message la Chambre est aussi informée du concours du Sénat avec amendement au bill intitulé "Acte pour incorporer l'Hôpital de Charité de la paroisse des Natchitoches.

Sur motion la Chambre s'est formée en comité général pour s'occuper des amendemens du Sénat.

M. Thomas a été appelé au fauteuil; après quelques instans le comité général s'est levé et M. Thomas a rapporté que le comité s'était occupé des susdits amendemens et les avait rejetés.

Sur motion ordonné que ledit rapport soit adopté.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Par le même message la Chambre est informée que le Sénat a pris a connaissance des accusations portées contre Felix Bosworth, juge de la paroisse de Carroll, et que des mesures seraient prises pour sa comparution, et que le 3me lundi de janvier 1841 était l'époque fixée.

La Chambre a procédé à la considération de la résolution par laquelle nos Sénateurs et Représentans au Congrès sont invités à faire leurs efforts pour obtenir la passition d'une loi concernant le chemin conduisant de Vidalie à Harrisonburg.

Sur l'adoption de ladite résolution, l'appel nominal a été demandé et il a paru que MM. Baillio, Brashear, Boudousquié, Carr, C. M. Conrad, F. D. Conrad, Clark, Debellevue, Declouet, Gaiennié, Godberry, King, Lewis, Muse, Phelps, Pichot, Patten, Rogers, Thibodeaux, Thomas et Winchester avaient voté dans l'affirmative—21 oui.

Et que MM. Bergeron, Byrne, Farmer, Killian, Mollere, Morse, Mouton, Preston, Ratliff, Trépagnier et Wilson avaient voté dans la négative—11 non.

En conséquence ladite résolution a été adoptée.

Le greffier a été chargé de demander le concours du Sénat.

La Chambre s'est occupée de la résolution relative aux 16ème sections de terres appropriées aux écoles publiques.

Sur motion, ordonné que les dites résolutions soient adoptées.

La Chambre s'est occupée de la résolution autorisant le gouverneur à aliéner les 16mes sections de terres appropriées aux Ecoles publiques.

Sur motion, ordonné que les dites résolutions soient adoptées.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat et d'y demander son concours.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pour venir au secours du collége de Poydras."

Sur motion ordonné que ledit bill soit fixé à l'ordre spécial du jour de jeudi, 6 février prochain.

Le bill intitulé "Acte pour incorporer une Eglise épiscopale et une Congrégation de Méthodistes dans la ville de la Nouvelle Orléans" a subi sa seconde lecture et a été adopté.

Sur motion ordonné que ledit bill soit mis au net pour être lu une troisième fois.

M. Baillio a fait la motion que la Chambre se dispense de ses règles et s'occupe du bill intitulé "Acte pour amender les lois de cet Etat relatives à la communauté des biens d'acquêts et de gains."

Sur l'adoption de cette motion, l'appel nominal a été demandé et il a paru que MM. Baillio, Bergeron, Brashear, Breaux, C. M. Conrad, F. D. Conrad, Clark, Davidson, Debellevue, Dupuy, Farmer, Godberry, Guion, King, Lafosse, Lewis, Mollere, Morse, Phelps, Pichot, Pugh, Ratliff, Rogers, Thomas, Wadsworth, Wilson et Winchester avaient voté dans l'affirmative—29 oui.

Et que MM. Declouet, Gaiennié, Morse, Preston et Trépagnier avaient voté dans la négative—5 non.

En conséquence ladite motion a été adoptée et la Chambre s'est occupée dudit bill.

Pendant la discussion, sur motion ordonné que la Chambre ajourne à demain à 10 heures du matin.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FERRET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Messieurs les Editeurs,

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des

1ère, 2de et 3ème MUNICIPALITES.

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. CUVELLIER, cédant aux voeux exprimés publiquement par un grand nombre de ses concitoyens est candidat pour la Mairie à la prochaine élection.

24 déc—1 VOX POPULI.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que Mr FREDERIC BRISSON à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il recevra le vote de nombreux partisans. 27d

Etat de situation de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

1er. février 1840.

A Billets escomptés $2,170,613 38		
Billets sur [illegible] 564,836 85	$2,735,450 23	
[illegible] intérieur	370,143 73	
Actions de banques et de compagnies d'assurances, prises en réglement	26,500	
Billets à recevoir et Post Notes		
[illegible] Banque des Citoyens	11,920	
[illegible], frais, protets, etc	17,172 74	
A la Compagnie du chemin de fer de Nashville	1,530	
A la corporation de la ville	2,500	
Maison de la banque et autres propriétés immobilières	190,125 32	
Travaux hydrauliques	1,048,029 94	
Or et argent $302,127 79		
Billets des Banques locales et balances dûes, 263,836 30	565,964 09	
	$1,993,236 05	
Par capital payé	1,000,000	
" Circulation	646,626	
" Banques éloignées et balances	196,890 75	
" Banques étrangères	8,201 48	
" Checks à terme et certificats de dépôt	197,116 33	
" Dépôts	420,598 64	
" Dividendes non réclamés	82,119 20	
" Caisse d'amortissement de la ville de la Nouvelle Orléans	82,343 00	
Hypothèques prises	16,000	
" Escomptes sur billets et traites	13,912 33	
" Bénéfices réservés 329,429 32	343,341 65	
	$1,993,236 05	

Banque de Commerce de la Nouvelle Orléans, 1er. février 1840.

4 fev—3 GEO. O. HALL, caissier.

Banque des Améliorations,
Nouvelle Orléans, 3 février 1840.

Situation de la Banque des Améliorations à la fin de la journée du 1er du courant.

Circulation	$844,150
Dépôts individuels	186,640 48
	$1,030,790 48
Billets des Banques locales,	$87,305
Balance contre les Banques locales,	17,779 76
Espèces monnoyées,	30,114 53
	$135,198 81

4 fev T. BERNARD, Caissier.

Banque des Artisans et des Commerçans.
Nlle. Orléans, 3 février 1840.

A L'ELECTION des directeurs de cette Banque, qui a eu lieu le 3 du courant, les personnes dont les noms suivent ont été dûment élus:

MM GEORGE MORGAN,
BENJAMIN LEVY,
J. M MOORE,
J. G. GAINES,
J. B. WALTON,
S. STEWART,
T. K. PRICE,
R. NUGENT,
T. M. KOUES,
B. FOX.
J. C. HARRISON.

Et à l'assemblée des directeurs qui a été tenue aujourd'hui, M George Morgan a été élu président à l'unanimité.

4 fev—6 SAM C. BELL, Caissier.

Banque du Gaz de la Nouvelle-Orléans,
3 février 1840.

MR. THOMAS C. MAGOFFIN a été élu à l'unanimité président du bureau des directeurs de cette institution, nommé le 6 janvier dernier pour l'année courante.
4 fev—6 W. HOUSTON, caissier.

CAFE — 600 sacs café nouveau de la Havane, 200 balles tabac en feuilles, 5 balles toile à draps de Russie, 10 balles coletas étroites, 100 caisses limon, 1500 de raisins MR., 600 milliers cigares de toutes qualités, à vendre par
31 jan CUCULLU, LAPEYRE & Co.

DOUBLONS—200 doublons à vendre par
31 jan CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Je soussigné, Lucien Hermann, Notaire Public, certifie par les présents que Mr. Hermogene Cantrelle a été nommé par moi, pour assister comme témoin au dépôt des numeros dans la roue qui doit servir au tirage de la grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs Schmidt et Hamilton sont directeurs, et qu'après avoir fermé la dite roue et y avoir apposé mon sceau, j'en ai pris la clef pour être gardé par moi jusqu'à la prochaine ouverture de ladite roue.
Nouvelle Orléans, 2 decembre 1839.
2 dec LUCIEN HERMANN, Not. Pub.

JE soussigné, HERMOGENE CANTRELLE, nommé par Mr. Lucien Hermann, Notaire Public, pour être présent et voir déposer dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, tous les numéros de la dite Loterie, certifie par les présentes, que j'ai assisté comme témoin, au dépôt de chacun des numéros, qui a été fait aujourd'hui dans la dite roue, et que les dits numéros ainsi déposés, ont été préalablement exposés aux regards du public.

Numeros déposés, jusqu'à ce jour, 46,200.
Nouvelle Orléans, 3 février, 1840
4 fev (Signé) H. CANTRELLE.

Tirage Officiel de la Loterie de la Louisiane no. 7.
59 67 56 8 45 61 64 13 76 12 25 15 77

LOTERIE DE LA LOUISIANE

Sera tirée mercredi à sept heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Bourse.

Gros prix—$20,000; $5000, $2,500.
75 numéros,—12 billets sortant.
Billets seulement $5 00; coupons en proportion.
A vendre au bureau du directeur,
D. S. GREGORY & Co., 35 rue du Canal.

Tirage Officiel de la grande loterie d'Etat, Classe 92 Extra pour 1839.
49 10 45 11 8 31 65 85 69 86 73 75 90 49 88

GROS LOT DE 12,000.

BILLETS SEULEMENT $1 00.

CLASSE No. 93—Extra.

GRANDE LOTERIE DE L'ETAT.

Autorisée par la Législature de l'Etat.

Devant être tirée Mardi, le 4 février 1840, à 6 1-2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune.

S. DAVIS & Co., Directeurs.
90 numéros—15 sortant.

PROGRAMME

1	Lot de	12,000	12,000
1	"	4,000	4,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500
6	"	1,000	6,000

Billet entier $3 00, Demi $1 50, Quart $0 75 cts.
Paquets de 30 billets pour $90 00 garantis devoir tirer au moins $15 00.
Paquets de 30 demi billets pour $45 00 garanti devoir tirer au moins $22 50.
Paquets de 30 quarts de billets pour $22 50 garanti devoir tirer au moins $11 25.
Pour paquets ou simple billet, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, et au coin St-Louis et Chartres. 4.ev

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société connue en cette ville sous la raison de commerce de *Guérin & Pouverin* était dissoute à dater du 21 décembre dernier, par suite du décès de M. Auguste Guérin; le soussigné reste chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaire pour son propre compte et en son nom. La signature de la société ne sera employée que pour la liquidation.
4 fev—3 B. POUVERIN,
Encoignure Royale et Douane.

A VENDRE—1°, Tout l'appareil d'une distillerie avec serpentin en état et l'alambic en cuivre à bain marie, pouvant contenir environ 70 gallons.
2°. Tout l'appareil d'une distillerie, serpentin en cuivre, avec alembic en cuivre au bain marie, de 35 a 40 gallons. Le tout neuf et n'ayant presque pas servi—vendu à des prix très modérés.
De jolies fourneaux de cuisine (patentés) avec toute la batterie de cuisine, venant de la fabrique du Maire de Londres. B. MUNCH,
4 fev—3 Encoignure des rues Craps et Presse, 2me. municipalité.

MALADIES DES YEUX.

Et des voies Urinaires.

LE Docteur F. FONTRAY, de Paris, chirurgien en chef de l'Hopital Ophtalmologique de la Havane, ne pouvant se rendre aux desirs de plusieurs personnes de la Nlle. Orléans, affectées de Maladies des Yeux et des Voies Urinaires, prévient ces personnes et celles qui, ayant eu recours aux ressources de l'art, n'ont pu obtenir de guérison, que si elles veulent se transporter à la Havane, pour se confier à ses soins, il n'exige aucune compensation que lorsque la cure sera complète.

La réputation dont il jouit ne lui permet pas de s'absenter comme il l'avait promis.

Son adresse est à la Havane, rue de la Havane, no. 181. 4 fev—3m 1 s

ARGENTERIE Allemande—500 douzaines cuillères de table et 500 douzaines de à thé, parfaitement assorties, à vendre par A. L. LEVY, 4 fev 11, Conti.

ESPECES—4000 piastres en espèces, à vendre par S & J. P. WHITNEY, 4 fev 73, rue du camp.

DEUX tonneaux et demi bouchons, à bord de la barque Donnareuss, à vendre en débarquement par S & J. P. WHITNEY, 4 fev 73, rue du Camp.

SAVON—600 caisses savon extra no. 1 de la marque de James L. Gould et F. A. Winchester, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 4 fev 22, Douane.

CHANDELLES de Suif—250 caisses de 4, 6 et 8 à la livre, en magasin et en débarquement du trois mâts Forum, à vendre par
4 fev EDWARD SPRAGUE, 22 Douane.

MAQUEREAUX—50 barils et demi baril en débarquement du navire Forum, à vendre par
1 fev EDWARD SPRAGUE, 22, Douane.

MORUE—60 caisses et 15 barriques en magasin et en débarquement du navire Forum, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 4 fev 22, Douane.

CHANDELLES de Blanc de baleine—100 caisses de dimensions assorties, en débarquement du navire Forum, à vendre par
1 fev EDWARD SPRAGUE, 22, Douane

CHARBON Américain de Cannel, à vendre à $1 le baril par VENNARD & GODDARD,
4 fev 36, Camp.

SARAZIN—75 quarts et huitièmes de blé Sarazin de première qualité, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN, 40 Gravier.

FROMAGE—45 caisses fromage, forme d'ananas, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN, 40 Gravier.

FARINE—2500 barils en débarquement et à vendre par
G. DORSEY, 11 Nouvelle Levée

DES avances seront faites sur envoi de produits à J. Andrews & Boeris, à New York, ou à E. L. Andrews & Boeris, à Mobile.
ANDREWS & BROTHERS, 70 rue du Camp.

PEIGNES D'IVOIRE S. S. et S. S. S. S. 100, à vendre par groupe ou par [illegible]
TAYLOR, HART & Co, 78, rue de Chartres.

CAPSULES à Percussion—10,000 capsules cannelées et bordures, à vendre par
TAYLOR, HART & Co, 70, rue de Chartres

BOUTONS en Perles—3000 grosses boutons de chemises en perles, propres au commerce du Mexique, à vendre par
TAYLOR, HART & Co., 70, rue de Chartres.

BRODEQUINS, bottes, souliers—63 caisses assorties en débarquement de la barque Fairfield, à vendre par FROST & Co,
4 fev 8, Douane.

CHAUSSURES en laine—75 douzaines pour la campagne à vendre par FROST & co,
4 fev 8, Douane

CHAPEAUX et casquettes—Un assortiment de chapeaux noirs et de feutre à vendre par
FROST & CO.
4 fev 8, Douane.

HABILLEMENS—50 caisses habillemens confectionnés pour le commerce des hauts et les habitations à vendre par FROST & Co,
4 fev 8, Douane.

MAIS—7000 boisseaux, en débarquement et à vendre par R GRONING & Co.

RIZ—97 barriques riz, en débarquement et à vendre par STETSON & AVERY,
4 fev 88, Gravier.

CORDAGE—475 rouleaux en dimensions assorties, à vendre par
STETSON & AVERY,
4 fev 88, Gravier.

CLOUS—Cloux de Boston, bien assortis, à vendre par STETSON & AVERY,
4 fev 88, Gravier

JAMBONS—22 boucauts jambons enveloppés, en magasin et à vendre par
4 fev STETSON & AVERY, 88, Grav.

TOILES DU PAYS—375 balles toiles à draps de lit, de Lonsdall Coventry 4-4; de Lowell 7-8, et de Jackson 3 4, et cotonnades, &c. à vendre par
4 fev STETSON & AVERY, 88, Grav.

CHANDELLES de blanc de baleine et Savon—Chandelles de blanc de baleine et savon No. 1 en caisses et en demi caisses, à vendre par
W. C. TOMPKINS & CO,
4 fev 66, rue du Camp.

GOUDRON et térébenthine—300 barils goudron et 10 de esprit de térébenthine, en débarquement de la goel. Robin.
10,000 sacs en pitre, en ballots de 50 chaque;
35 barriques huile de baleine, reçues par le brick Montevideo, à vendre par
4 fev S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp

RIZ—50 barriques riz pour de la Caroline, en débarquement de la goelette Amanda Ophelia, à vendre par JOHN A. MERRITT,
4 fev 53, [illegible] amp.

A VENDRE chez les soussignés, plusieurs pianos de Paris (Picolo), fusils de chasse et pistolets d'Arcon,
4 fev SCHOPFER & Co, 23, Toulouse.

A VENDRE chez les soussignés—Vins de Bordeaux en barriques demi barriques et en caisses. Vin de Marseille en barriques et caisses,
Chambertin,
Clos de Vougeot,
Vin du Rhin,
Champagne 1re qualité,
Fruits à l'eau de vie,
Liqueurs assorties,
Salaisons assorties,
Huile d'Olive en panier,
Cognac vieux,
Fromage de Gruyère.
4 fev SCHOPFER & Co, 23 Toulouse

TISSUS DU PAYS, —Les Soussignés offrent à vendre.
50 balles toiles à draps 4-4,
75 " " pour chemises 3-4,
33 caisses toiles à draps fines et blanchies,
10 caisses batiste de couleurs assorties,
6 malles d'habillemens confectionnés et quelques douzaines chapeaux de feutre
W. C. TOMPKINS & CO,
66, rue du Camp.

GRAINES DE JARDIN NOUVELLES.

PAR importation directe, de qualité supérieure, de la récolte de 1839, à vendre par WILLIAM DINN, No. 17, rue de la Commune.

La collection consiste en une grande variété de graines de fleur et de jardinage, et environ 200 différentes qualités de plantes, arbres à fruit, groseilles, framboises, vignes, racines d'asperges, trèfle, avoine, betteraves, morus multicaulis, outils de jardinage, livres, &c.

Les marchands seront approvisionnés en quantités convenables, ainsi que les planteurs à des prix modérés et à des conditions raisonnables.
4 février—

LES soussignés se sont aujourd'hui associés à l'effet de faire l'entreprise en général des toitures. Ils donnent également avis à leurs amis et au public qu'ils ont à vendre, un grand assortiment d'ardoises, cuivre, zinc, &c., à des prix très modérés, en quantités à la convenance des acheteurs; dalles et conduits en tout genre; ils font toute espèce de toiture et les réparent. Les ordres doivent être déposés au bureau, No. 150, rue des Remparts, entre celles St-Louis et Toulouse, et l'on peut être assuré qu'on mettra du zèle à les exécuter.

N. B. Ils achètent aux prix les plus élevés de la place, du vieux cuivre et du plomb.
LYALL & DAVIDSON.
11 janv—a

☞ J. M. CABALLERO a transporté son Magasin au No. 33, rue Vieille-Levée. 27 janv

TRAITES sur Londres et Baltimore, à vendre par
29jan L. MILLAUDON, 145 Bourbon.

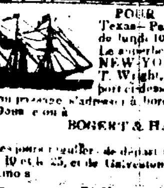

POUR GALVESTON Texas—Paquebot régulier du lundi 10 février, à midi. Le superbe navire à vapeur NEW YORK, capitaine J T. Wright, partira pour le port ci-dessus le 10 courant Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de la Doune ou à

BOGERT & HAWTHORN,
4 fev 63, rue Gravier

N. B. Les jours réguliers de départ sont: de la N Orléans le 10 et le 25, et de Galveston le 17 et le 31 de chaque mois

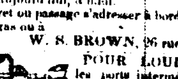

POUR LITTLE ROCK, Fort Gibson, Portsmouth et Van Buren (Arkansas)—Le steamer CHEROKEE, capitaine C. Harris, partira positivement aujourd'hui, à midi.

Pour fret ou passage s'adresser à bord en face de la rue Poydras ou à
W. S. BROWN, 26 rue Gravier.

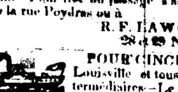

POUR LOUISVILLE et les ports intermédiaires — Le steamer AMBASSADOR, capitaine John A. Holton, partira jeudi, 6 courant, à 10 heures a.m. Pour fret ou passage s'adresser à bord en face de la rue Poydras ou à
R. F. LAWRENCE,
4 fev 28 et 29 N.-Levee,

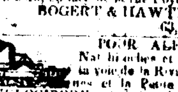

POUR CINCINNATI, Louisville et tous les ports intermédiaires—Le beau steamer CHIO BELLE, capt. A. H. Jones, partira positivement aujourd'hui à 10 heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à
BOGERT & HAWTHORN,
4 fev 63, Gravier.

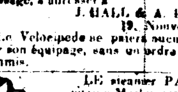

POUR ALEXANDRIE, Natchitoches et Campté, par la voie de la Rivière aux Canards et la Petite Rivière—Le steamer VELOCIPEDE, capitaine Isaac Wright, partira mercredi, 5 courant, à 6 heures P.M. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. HALL & A. B. BEIN,
19, Nouvelle Levée.

N. B.—Le Velocipede ne prendra aucune dette contractée par son équipage, sans un ordre du capitaine ou du commis. 4 fev

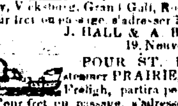

LE steamer PANOLA, capitaine Mosby, partira pour Vicksburg aujourd'hui à 2 heures P. M., pour Williams Landing, Yazoo City, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
J. HALL & A. B. BEIN,
4 fev 19, Nouvelle Levée

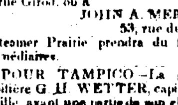

POUR ST. LOUIS—Le steamer PRAIRIE, capt. T. W. Frelig, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Girod, ou à
JOHN A. MERRITT,
4 fev 53, rue du Camp.

☞ Le steamer Prairie prendra du fret pour les ports intermédiaires.

POUR TAMPICO—La goelette fin voilière G. H. WETTER, capitaine A. Delvaille, ayant une partie de son chargement à bord, partira très incessamment. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine ou à
JOHN CROSBY,
4 fev—6 38, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Le beau trois mâts français CHRISTOPHE COLOMB, capitaine Coudert, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
BLANCHARD, EIMER & Co,
4 fev 26, rue Bienville.

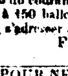

POUR NEW YORK—Ligne de la Louisiane et de New York—Le packet CHARLEMAGNE, capitaine Jackson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira jeudi, 6 du courant, pour le port ci-dessus Pour fret de 100 à 150 balles de coton ou un tonnage approximatif, s'adresser à bord, ou à
FOSDICK & RASINES,
4 fev 70, rue du Camp.

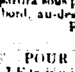

POUR NEW YORK—(Packet régulier)—Ligne de la Louisiane et de New York—Le navire MISSISSIPPI, capitaine W Latham, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au-dessous du marché aux légumes ou à
FOSDICK & RASINES,
4 fev 70, rue du Camp.

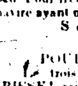

POUR LIVERPOOL.

LE trois mâts, fin voilier NORMANDIE, marque A. 1, capitaine Tyson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, ce navire ayant une belle chambre, s'adresser à
S & J P WHITNEY,
3 fev 73 rue du Camp.

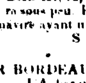

POUR BOSTON.

LE trois mâts neuf et fin voilier SOBIESKI, capitaine Charles Emerson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, ce navire ayant une belle chambre, s'adresser à
S & J P WHITNEY,
2 fev 73, rue du Camp

POUR BORDEAUX. (Le 20 Février fixe.) LA barque française ANTONIN, No. 2, capitaine Guimond, du port de 300 tonneaux, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret de 80 balles coton, ou passage, s'adresser à bord, au capitaine, vis-à-vis la rue Marigny, ou à R. A. LEFEBVRE & Co,
3 fev 10, rue Toulouse

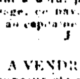

POUR KINGSTON Jamaique—Passage seulement—Le brick fin voilier CARIBON capt. Halsey, ayant son chargement engagé et à bord, partira pour le port ci-dessus. Pour passage, ce navire ayant une belle chambre, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J W ZACHARIE & Co,
3 fev 85 rue de la Douane.

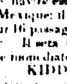

A VENDRE. Un excellent brick de 150 tonneaux et pouvant porter 1250 barils, sous le pont, doublé de cuivre, et prêt à prendre la mer. Ce navire est parfaitement propre au commerce du Mexique, il a une chambre élégante et des cabines pour 16 passagers, et tire 9 pieds d'eau quand il est chargé. Il sera fait un bon marché si application est faite immédiatement à
KIDDER & HEAD, 99 Camp.

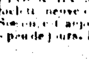

POUR LA MOBILE—Pas la rivière—La goelette neuve et fine voilière MONITOR, capitaine [illegible], a la plus grande partie de son chargement. Pour la balance, s'adresser à
JOS. H. ASHBRIDGE,
3 fev 65, rue de la Commune

☞ Le trois mâts FORUM, capt. E. Caldwell, est en débarquement en face de l'hôtel des monnaies. Les consignataires sont priés de recevoir leurs marchandises sur la levée.
STETSON & AVERY,
4 fev 88, rue Gravier.

☞ Les consignataires de 100 boites harengs fumés sous la marque T., épargneront les frais de charroi et de magasinage en faisant immédiatement, sur la Levée, le livré de leurs marchandises.
STETSON & AVERY,
4 fev 88, rue Gravier.

☞ Les conducteurs des drays nos. 1059, 373 et 1977 sont notifiés d'avoir à remettre leurs reçus des marchandises retirées du navire Ohio, de Boston, au trésor [illegible] poursuivis.
STETSON & AVERY, 88 Gravier
4 fev

☞ La barque FAIRFIELD, capitaine Curtis, de Boston, est maintenant en déchargement à l'extrémité de la Levée, sur le côté du Marché; les consignataires sont priés de recevoir leurs marchandises. Les consignataires sont priés de recevoir leurs marchandises. G. BEDFORD & BECK.
3 fev 24, rue de la Bourse.

☞ Les drays Nos. 1,464 et 1,027 sont priés d'avoir à remettre leurs reçus pour les marchandises retirées du trois mâts Ohio, et dont ils ont donné avis. STETSON & AVERY,
3 fev 85, rue Gravier.

VENTE POUR CAUSE DE DEPART

LE Doct. THOMAS envoyant en France sa famille, pendant l'absence de laquelle il ne veut plus tenir maison, offre à vendre à l'amiable quelques objets d'un mobilier de choix, et son mobilier, presque neuf consistant en beaux meubles en général, Argenterie, services en porcelaine dorée, &c. &c., et un joli Piano de Pleyel.

Il offre aussi à louer LA MAISON qu'il occupe encoignure Royale et place St. Antoine, dont il pourrait donner livraison immédiate de même que des Domestiques, si on le desirait. 3 fev—6.1pe

AVIS—Le public est prié de ne pas confondre mon nom avec le nom d'un autre instituteur qui doit s'établir à l'encoignure des rues Remparts et Bourgogne, et *dont le nom à beaucoup de rapport au mien.* P. A. AUBERT, rue du Quartier, entre Bourgogne et Remparts, ancienne maison de la Sœur Ste. Marthe.

☞ Voir l'*Abeille* du 31 janvier et du 1er février.
3 fev—1f

Nouvelle-Orléans, le 1er février 1840

NOUS soussignés déclarons que le bateau à vapeur *Creole*, capt Vorhees, faisant les traversées de la Rivière Rouge, a été remis dans les livres de notre bureau, comme bateau de première classe, et que les compagnies se considèreront à l'avenir responsables pour toutes les pertes ou avaries de toute cargaison expédiée par ledit bateau, contrairement à l'avis qui a été publié dans l'Abeille du 30 janvier.

Pour la compagnie d'assurance des Négociants,
M. S. CUCULLU, président.

Pour la compagnie d'assurance maritime et contre les incendies de l'Ouest.
GEO. E. RICHARDSON, président.
3 fev—2

AVIS—J. Labiche pharmacien, informe respectueusement le public et ses amis, qu'étant devenu propriétaire de la pharmacie située encoignure Royale et Ste. Anne, il tiendra constamment un assortiment de médicamens des plus frais, qu'il vendra en gros et en détail. Les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, trouveront chez lui toutes les préparations pharmaceutiques et chimiques de 1ère qualité, et exécutera avec soin et ponctualité toutes les prescriptions, qui lui seront confiées.

Il vendra comme par le passé l'EAU DE BEAUTE pour détacher la peau.

P. S.—Le docteur NATILI a transféré son domicile de la rue St. Pierre à la pharmacie du soussigné, (encoignure Royale et Ste. Anne)
3 fev 15 J. LABICHE.

PENSION DE G. BOYER.

Rue Conti, No. 150, entre Dauphine et Bourgogne

BRANCHES D'ENSEIGNEMENT,

Français, Anglais, Espagnol, Latin, Histoire, Géographie, Mathématiques, Elemens de Physique, &c. &c.

HEURES DE CLASSES:

De 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 4 heures P. M. à 6 heures P. M.

CONDITIONS

Le prix de la pension est de $300 par an, payable par trimestre d'avance. Pour blanchissage et raccommodage $42 par trimestre.

EXTERNES

Français, Anglais, Histoire, &c. $8 par mois.
Do. avec Latin ou Espagnol $10 par mois.

Les demi-pensionnaires paieront de plus que les externes $10 par mois.

Les livres, le papier, les plumes, les ardoises, &c., se paient séparément.

VACANCES.

Un mois chaque année, du 15 août au 15 septembre. Les absences de quelque nature qu'elles soient et les vacances ne donnent droit à aucune réduction.

Un mois commencé est censé fini et se paie en entier. 8jan

PLACEMENT AVANTAGEUX POUR UN CAPITALISTE.

UNE belle plantation est maintenant à vendre dans la paroisse Ste-Marie, Attakapas. Elle est connue sous le nom de *Pas Perdu*, elle est à 9 milles de New Iberia, sur le bayou Teche, et contient environ 3840 acres de terre, dont mille sont maintenant clôturés, et dont 500 acres en pleine culture et pouvant être adaptés à la culture du coton et du sucre. Les cannes recueillies la saison dernière ont produit plus de 2 boucauts l'acre, et il y a maintenant un bon approvisionnement de cannes pour la récolte prochaine. 1,000 acres de paturages excellens existent sur cette plantation et conviennent à tous les genres de troupeaux. Il y a de plus au moins 1,000 acres de terres en bois plantés en frênes, chênes et cyprès, arbres de prix dans ce pays-là. La plantation présente un troupeau de 500 têtes environ, 40 paires de bœufs, 20 beaux chevaux, avec un beau stock de cochons et de moutons; une raffinerie neuve, un moulin et tous les instrumens aratoires, avec bonnes maisons et cases pour le maître, l'économe et les nègres, et 20 nègres. Sous le rapport de la salubrité, cette plantation n'est surpassée par aucune dans le Sud. Elle sera vendue avec ou sans les nègres, bonne affaire pour un acheteur capitaliste. Tout planteur qui la verra sera tenté de l'acheter. Dans le cas où la terre serait travaillée et préparée pour la récolte l'acheteur jouira de cet avantage.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser au colonel B. S. Hicky, Baton Rouge; F. D. Newcomb, Natchez; Caldwell V. Hicky, Nlle-Orléans, ou à S. M. Walst, sur les lieux. 6 jan—2m 3ps.

CENT douze sacs café de la Havane, venant de la Barque Clarion, à vendre par
29j LEPAGE BROTHERS & Co. 41 Bienville

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS

Mardi 4 Février,

Première représentation de

MAUDIT PASSEPORT!

ou

LES INFORTUNES D'UNE DROGUE, Vaudeville en 1 acte, par Mr. PLACIDE CANONGE.

LE JEUNE MARI, Comédie en 3 actes par Mazères.

LE BAL D'OUVRIERS, Vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures et demie.

THEATRE DE LA RENAISSANCE.

Jeudi, 6 février 1840.

Second début de Mlle MARIE.

LA FIOLE DE CAGLIOSTRO, Vaudeville nouveau en 1 acte.

Entre la seconde et la 3me pièce, M. EDMOND ORTEAUX déclamera les imprécations d'Œdipe

LA MARRAINE, Vaudeville en 1 acte.

MICHEL ET CHRISTINE Vaudeville en 1 acte.

Bureau, rue des Grands Hommes, no. 1[illegible]
Prix d'Entrée........ $1

SALLE ST. LOUIS.

BAL MASQUE.

AUNE assemblée des commissaires et souscripteurs aux bals de Société, qui a eu lieu le mardi 28 janvier 1840, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Résolu qu'il sera donné un nouveau Bal de Société dans ladite salle, mercredi 26 février 1840, lequel sera un Bal Déguisé.

Résolu que les souscripteurs (ainsi que les personnes qui ont reçu des billets pour les bals de société sont invités aux bals, sans autre invitation.

Résolu que le comité d'invitation est autorisé à livrer des billets aux personnes qu'ils jugeront convenables.

Résolu que les réglements des bals de société seront mis en force audit bal déguisé.

Résolu qu'une liste de souscription sera ouverte [pour ce bal seulement] sous la surintendance du comité d'invitation.

Mrs. G. B. Duncan, Clément Blanc, Pierre Shannon, Germain Ducatel Jnr., R. T. Armistead, N. Dupéru, C. C. Williams, F. Catrouve, Emile Pecillat, F. Zacharie, Henri Tete, Buxton Layton, Cyr Bienvenu, Wm A. Nott, Charles Peyroux, Edwin B. Harris.
30 janv

B A L S.

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura

DES BALS PARES ET MASQUES

tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.

PRIX D'entrée:—Cavaliers............ $2

☞ Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
29 nov A. MITAUD.

Salle de la Marine, entre les deux marchés.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine,

PRIX D'ENTREE:

Cavaliers....................... $1 50

N. B. Un bureau sera ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.

Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

NAVALORAMA,

DIMANCHE 2 février, l'ouverture du NAVALORAMA, tableau maritime mouvant représentant la prise du fort de Saint Jean d'Ulloa par la flotte française le 27 novembre, 1838, avec tous ses effets tragiques. Ce tableau, où l'on voit plusieurs effets de la décomposition de la lumière, est animé par des moyens nouveaux. Il sera ouvert tous les jours de 11 heures du matin à 4 heures P. M Place Saint Antoine derrière la Cathédrale St. Louis. Prix des places $1, enfans 50 cts.

Les personnes de couleur seront admises les mardi et samedi de chaque semaine.
21j—30f

DEUX MILLIONS.

GRANDE LOTERIE D'IMMEUBLES ET D'ACTIONS

QUI sera tirée le mardi 18 de février, à la Bourse St. Charles.

Le premier numéro sortant aura droit à une maison d'habitation et un terrain encoignure des rues de la N. Levee et Robertson, évalués à $12,000.

Il y aura 9970 billets gagnant flottant dans la roue et plusieurs d'entre eux peuvent être tirés le 1er. jour Billets $20.

Au bureau de loterie de Paul Pry, Arcade du Théâtre St. Charles. 1er fev

ESCLAVES DE VALEUR A VENDRE.

UN mulâtre de 25 à 26 ans, parfait domestique, maître d'hôtel et cocher. Une négresse de 27 à 28 ans, excellente cuisinière française et américaine, assez bonne blanchisseuse. Ces esclaves sont acclimatés et peuvent être garantis sous tous les rapports; le propriétaire desire les vendre parce qu'il n'en a plus besoin.

Pour les conditions s'adresser encoignure St-Charles et Julie No. 115. 31 jan—6

GRAINE DE LIN, bien belle, en débarquement, à vendre par
18jan P. CUSACHS, 5, rue St. Pierre.

AVIS—Une famille française peut fournir deux belles chambres, à deux jeunes gens, et les admettre à sa table, si cela leur convient. S'adresser au no. 40, rue de Chartres. 16 jt

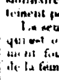

A LOUER—Une maison à une étage, composée de six appartemens, située rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe. S'adresser à la maison située au coin des rues Dumaine et Dauphine 16 jan

DEMANDE D'ACTIONS—Le placement de 600 actions de la Banque des Citoyens, ainsi de ville et l'autre de la campagne, est offert à un taux avantageux. S'adresser au bureau de courtage no. 86 passage de la Bourse entre St. Louis et Conti.
31 jan

A VENDRE

LE Café bien connu sous le nom de FULTON COFFEE HOUSE, situé à l'encoignure de rues des Magasins et Poydras, pouvant loger 30 pensionnaires, et ayant une bonne buvette, et un appartement pour prendre des huîtres.

La seule raison qui force à vendre cet établissement, qui offrira comme un bon marché, est l'incapacité du propriétaire [illegible] en état de [illegible] la fortune du propriétaire. S'adresser à
FRANCIS PETERSON,
3 fev—3 f 86, rue des Magasins, encoign. Poydras.

PIANOS.

MME. V. ARTIGUENAVE, professeur de musique et de piano forte, élève du célèbre Jacques Herz, a l'honneur de faire connaître aux dames qu'elle est de retour de Paris, et continue de donner des leçons en ville et chez elle toujours d'après les modes adoptés par les grands professeurs d'Europe.

Mme. V. Artiguenave informe les amateurs qu'elle a apporté de France de beaux et bons pianos, ainsi qu'une collection de musique très choisie pour cet instrument. On trouvera aussi divers méthodes et celle de Henri Herz qui n'a point encore paru ici et qui mérite de fixer l'attention.

Rue Royale No. 201. 28 jan—7

HUILE et Chandelles de Spermaceti—4000 gallons huile d'hyver, de Bedford, qualité supérieure; 300 caisses blanc de baleine, à vendre par
WALTON & COCKAYNE,
31 jan 18, N. Levee.

IL a été perdu hier, rue du Canal, à ce que l'on présume, un paquet de billets contenant environ de 300 à $400, tous les billets sont de $20 et de la banque de Louisville. Celui qui les aura trouvés, sera libéralement récompensé, en les rapportant au No. 26 rue Poydras. 1 fev

EN débarquement du brick Robert Adams, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
100 boites sardines à l'huile, supérieure,
175 do cepes do petits pois,
1 fev—6 F. JORDY, 118, Royale

VIN DE CHAMPAGNE.

100 paniers vin de Champagne, qualité supérieure, *Cap. Brand* par 12 bouteilles et 24 demi bouteilles, en débarquement du navire Richmond, du Havre, à vendre par F. JORDY,
11 r—10 118, Royale.

CIDRE du Nord—59 barils à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
11 v 68, rue du Camp.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour la pratique de la loi à la Louisiane, sous le nom de Peyton, Smith et Yerger et dans le Mississipi sous le nom de Yerger, Peyton & Smith: leurs bureaux sont au no. 18 Place de la Banque à la Nouvelle Orléans et à Vicksburg.

WIGHTMAN SMITH,
BALIE PEYTON, à la N. Orléans
JACOB S. YERGER,
1er f GEORGE S. YERGER, à Vicksburg

WM. BERGER,

Négociant commissionnaire et courtier général.
Nouvelle-Orléans, rue St. Louis No. 19.

A l'honneur d'offrir ses services pour l'*achat et la vente de marchandises, denrées et produits, de toute genre de propriétés, de fonds publics, de change, d'un vent, d'esclaves, &c.*

Des *marchandises de toute espèce* achetées et vendues par *courtage*, des ventes faites par *commission* en magasin, en gros et en détail, sur *échantillon* ou du pot des objets, et à la demande des consignataires, se feront aussi par la voie de *la vente publique*, et dans ce cas là, moyennant la commission légale seulement.

Des *marchandises* de tout genre seront aussi reçues en *magasin* dans des magasins vastes et commodes.

Cet établissement nouveau dans son genre en cette ville, spécialement voué aux affaires locales, offrira de grandes facilités au public et particulièrement aux négociants, aux citoyens résidents et aux encantants de l'étranger et de l'intérieur, qui pourront vendre ou acheter des assortiments et facture, choisir quelle soit leur importance et leur variété, sans le moindre embarras et sans se déplacer. De même Messrs *les particuliers et commerçants* étrangers et ceux ayant des *factures* ou des objets à vendre à bon marché, jouiront de l'avantage d'une vente régulière sur commission aux prix courants de la place.

On *se chargera aussi* de toute ce qui a rapport aux *affaires de douane, de navires et d'expéditions* maritimes ou par vapeur.

Une *bonne réputation*, une parfaite connaissance des affaires commerciales et locales, de l'activité et de l'intégrité, jointes aux références respectables suivantes, présenteront des titres suffisants pour mériter le patronage public que sollicite respectueusement
WM BERGER.

REFERENCES:

Messieurs

Fred. Frey	Blanchard, Eimer & Co.
J. B. Perrault,	F. Gandil & Co.
Jules Mossy,	Herbault Frères,
J. H. Field & Co	E Johns & Co,
H. C. Cammack & Co	J. N. Rieüll

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1840. 6j—1m.3ps

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre, par le soussigné—Depuis plusieurs années, et sur la demande de médecins les plus influens de la Nouvelle Orléans, M Gicquel avait formé un établissement de bain de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil de sa connaissance en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier et dont il a rendu l'emploi tellement facile que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrophuleuses, psoriques, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de pluie ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bien-être qu'on n'obtient pas par ces derniers. Ces appareils sont indispensables dans un ménage un peu nombreux ou dans des grands établissements, tels que pensions, hopitaux, &c

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, offre à traiter de ses appareils qu'il a fait confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité tous les renseignements nécessaires, et connaissance des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains si généralement répandus en France, Allemagne, Italie, &c

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de fourniture de barreaux. GICQUEL,
Enc. Bourbon et Ste. Anne.

☞ Mme. Gicquel ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment. 14

AVIS—Avances en argent sur consignations adressées à nos correspondans de New York.
29janv—1m N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier

PAR LE REGISTER.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

SUCCESSION DE FEU MOODY SPOFFORD—Vente par le Régisseur des testaments—Mercredi, cinq février 1840, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 janvier 1840, il sera vendu au No. 44, rue de la Nouvelle Levée en cette ville, pour compte de la susdite succession:
176 barils d'avoine.
Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 janv Régister des Testamens

Succession de feu BERNARD DUCHAMP.

SAMEDI, quinze février 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu le 21 janvier 1840 par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan public, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession:
24 ACTIONS de la Banque de l'Etat de la Louisiane de $100 l'action, payées en entier.
9 ACTIONS de la même Banque de $100 chaque, sur lesquelles trois cinquièmes ont été payés.
Conditions—comptant. Les dites actions seront vendues au pair. W. F. C. DUPLESSIS,
3 fev Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Jean de Paris Valdez. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Francisco Verde, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
4 fev Régister des Testamens.

SUCCESSION DE FEU NICOLAS JOSEPH GERARD—Vente par le Régister des Testamens—Lundi dix sept février 1840, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 janvier 1840, il sera vendu au domicile de M. Simon Cuebilla rue St. Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, les effets mobiliers dépendant de la susdite succession et consistant en meubles meublants, nappes et serviettes, batterie de cuisine, un lot de vaisselle et verrerie, linge de corps etc.
Conditions—comptant
W. F. C. DUPLESSIS,
1 fev Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu James M. Baker—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les curateurs de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte Par ordre de la Cour
W. F. C. DUPLESSIS,
4 fev Régister des Testamens.

EN la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans — Succession de William Nott—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette succession soit convoquée et tenue en l'étude du sieur Charles Boudousquié, notaire public de cette ville, à l'effet de délibérer et de donner leur opinion sur le mode le plus avantageux de disposer des propriétés immobilières dépendant de la dite succession, et de fixer les termes et conditions de la susdite vente. Ladite assemblée de créanciers devant avoir lieu le huit février 1840, à 10 heures du matin. Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1840.
(Signé) J. BERMUDEZ, juge.
Pour copie conforme.
AND. D. DORIOCOURT,
28 jan—3 Député régister des testamens

CAZADORES DE ORLEANS, Atencion!!

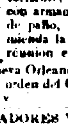

La Compañia se reunira el Domingo 9 del corriente, á las 10 de su mañana en punto con armamento completo, casaca y pantalon de paño, para un paseo militar. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad á reunion en el parage acostumbrado.

Nueva Orleans 2 de febrero, de 1840.
De orden del Capitan. Fco. A. GARCIA,
4 fev sargento primero.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO

ATENCION!

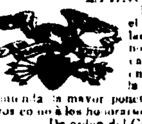

LA Compania se reunira el Jueves, 6 del corriente, las 6 horas en punto de la noche, en casa del capitan, calle de Chartres, No. 6, entre Bienville y Conti, para la eleccion de oficiales. Se recomienda la mayor puntualidad á los miembros que no a las [illegible].
De orden del Capitan
31 v— FRANCO. SOLER, Sargento 1ro.

GRAINES POTAGERES ET DE FLEURS

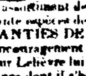

LE sieur LELIEVRE a l'honneur de prévenir messieurs les cultivateurs, qu'outre de plusieurs envois qu'il a déjà reçus, Le Républicain lui apporte un très grand assortiment de graines potagères et plus de cent cinquante espèces de graines de fleurs, TOUTES GARANTIES DE LA RECOLTE DE 1839.

L'encouragement flatteur que le public a accordé au sieur Lelievre lui fait un devoir de justifier cette confiance dont il s'honore, aussi a-t-il pris toutes les mesures nécessaires pour ne recevoir que des graines qu'il puisse garantir. C'est à ce titre qu'il recommande au public ses graines de la meilleure qualité.

Il rappèle à messieurs les planteurs qu'il a sur pied de superbes plants d'abricotiers et de pruniers greffés, véritables marronniers de Lyon et un assortiment de rosiers remontant.

On trouve à sa librairie, le Nouveau Jardinier de la Louisiane, le Cours d'Agriculture par Rozier, le Manuel du Jardinier, &c.
3 fev. 3fps. encoignure Royale et Ste. Anne

INSTITUTRICE—Une dame occupée depuis quelques années à faire l'éducation particulière de demoiselles, enseigne le français, l'anglais et la musique, desire se placer dans une famille. S'adresser rue de la Douane No. 26. 3 fev—2 lun. et m.

TRAITES sur New-York & Boston, à divers usances, à vendre par
EDWARD AUSTIN & JOHN E. LODGE
3 fev—4 90, rue Gravier.

MAQUEREAUX—100 barils maquereaux No. 3 [illegible] à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
3 fev 25, rue Gravier

BEURRE, morue, &c.—400 caisses morue, 20 tonneaux beurre de Goshen, 50 barriques fromage, de 25 à [illegible] pommes à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
3 fev 25, rue Grav.

PELLES—60 douzaines pelles en magasin et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
25, rue Grav.

ARGENT de l'Illinois—1000 piastres, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
25, rue Grav.

PAPIER à envelop pes—100 rames papier à envelopper à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
3 fev 25, rue Grav.

MILLE barils de fleur de Boston à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
4 fev 25, rue Grav.

TOILES à draps—100 balles propres au commerce du Mexique, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
25, rue Grav.

HUILE et chandelles de blanc de baleine—50 gallons huile de baleine [illegible] de la Nouvelle Orléans, 100 caisses chandelles de blanc de baleine de qualité supérieure, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
3 fev 25, rue Grav.

JAMBONS ENVELOPPES—20 boucauts jambons enveloppés, de Cincinnati, de qualité supérieure, en débarquement du dit land, à vendre par
MAHARD & BROTHER,
3 fev 38, Nlle Orléans.

DEMANDE DE PLACE—Un demande une place pour un jeune homme qui peut être d'une grande utilité, [illegible] ce avantage [illegible] solo de [illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille [illegible] toutes les informations [illegible]. 31 janv

DEMANDE DE PLACE—Un jeune homme, [illegible] de bonnes mœurs et possédant une très belle écriture désire se placer soit comme commis sur la Levée, soit dans un magasin de commission. Il donnera toutes les garanties [illegible] emploient. S'adresser à ce bureau pour les informations qu'on pourrait désirer. 1 fev

CLOUS Fondus de Boston—30 barillets 50 el 1 [illegible] à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.
1er fev

A VENDRE—Un petit lot de cuirs de l'Irlande par CARDOZO & MURPHY,
1 fev Enc. Gravier et Tchoupitoulas

MESSRS. CARDOZO & MURPHY ont en main un assortiment de tous les articles d'une consommation habituelle dans les familles ainsi que d'épiceries. 1 fev

LINGE DE TABLE—Un bel assortiment de linge damassé et autres dessins, de 9,4 à 16,4, à vendre par S. HEATH & Co.,
29 jan 36, rue du Camp

LA société existant sous la raison DEPOUILLY FRERES & Co. pour l'exploitation d'un moulin à plâtre, est dissoute d'un commun accord à partir du 28 décembre 1839; toutes les réclamations faites contre l'établissement à partir de ce jour doivent être présentées à J. Depouilly jeune, gérant du dit moulin.

Messrs. Depouilly Frères rappèlent à Messieurs les entrepreneurs qu'ils ont toujours du plâtre calcié frais à leur disposition, à des prix au-dessous du cours; quoiqu'étant supérieur en qualité. Ils font savoir aussi qu'ayant fait construire une machine embouveter le plancher (planing machine) il seront à la disposition des personnes qui voudront leur envoyer du bois à faire à façon exprès en pin jaune, ayant un avantage sur les autres moulins de ce genre en ce qu'ils peuvent passer depuis un demi pouce jusqu'à trois d'épaisseur, et depuis deux pouces jusqu'à dix de largeur. Ils osent espérer que la confiance qui leur a été accordée jusqu'à ce jour par Messrs les entrepreneurs et négocians ne diminuera pas de leur côté, ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour satisfaire aux demandes sous tous les rapports.

S'adresser pour plâtre ou plancher, rue Conti, chez Mr. Depouilly ainé, ou à J. Depouilly jeune, moulin encoignure Urquhart et Marigny, rail road Pontchartrain

14 jan—1 DEPOUILLY FRERES.

AUX CONSIGNATAIRES PAR LE NAVIRE ORBIT.

LES consignataires de marchandises par le navire Orbit, venant de New York, sont prévenus que cet arrivée et que les marchandises qu'il porte devant supporter une répartition des frais causés par le relâche du navire à la Havane pour s'y réparer. Ils sont donc invités à exhiber leurs factures et à signer un engagement relatif à cette répartition, avec sécurités suffisantes au bureau des soussignés.

Les marchandises pour lesquelles il ne sera pas produit de facture et fourni des garanties de paiement dans le délai de trois jours, seront retenues jusqu'à ce que le paiement en soit effectué, et des poursuites, seront exercées conformément à la loi.
1er j S & J. P. WHITNEY, 73, Camp

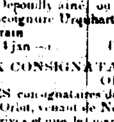

GRAINES FRAICHES DE JARDIN—J. C. Gala[illegible], marchand grainier fleuriste et pépiniériste, rue Canal, no. 81, près St. Philipps, Nlle. Orléans, vient de recevoir de Bordeaux par le Faton, un assortiment de graines de jardinage de la dernière récolte, expédiées par M. A. Péchade, cultivateur et marchand de graines, près de Bordeaux, qu'il garantit, et de première qualité. Le sieur Gala[illegible] vendra aussi un assortiment d'arbres fruitiers et plants d'ornement.
15 j—3m

AVIS—Les soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils viennent de former une maison de commerce en cette ville, sous la raison de J. Maureau, Vial & co. Ils ont ouvert leur magasin, encoignure des rues Royale et Orléans, où ils auront constamment des groceries fines pour familles, en gros et en détail, à des prix modérés.
Nouvelle-Orléans, le 27 janvier 1840.
29jan—15 J. MAUREAU, VIAL & co.

MR ROLLIN a l'honneur d'informer le public qu'il enseigne le piano par une méthode particulière, pour mettre les personnes qui désirent prendre des leçons à même d'apprécier ses principes. Il a adopté un enfant de dix ans qu'il fera entendre dans 4 mois à partir de cette date; l'enfant est connu pour n'avoir aucune connaissance musicale.
Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, No. 9.
29jan—1a

HOTEL CONTI.

LOUIS CANONGE a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que l'HOTEL vient de se rouvrir aujourd'hui sous sa direction.

Il ose espérer que la commodité des appartemens, leur propreté, les soins qu'il donnera à la prompte exécution du service, ainsi que la modération du prix lui vaudront un nombreux patronage. 1 fev—5

VENTES A L'ENCAN

PAR BEARD & KENDIG

IL sera vendu sans réserve, aujourd'hui mardi, 4 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue Saint Louis.

Les esclaves de valeur suivants

ALFRED, âgé de 22 ans, excellent nègre de champ, d'un bon caractère.

ISABELLE, sa femme, âgée de 23 ans, excellente blanchisseuse et repasseuse et bon sujet.

ROBIN, âgé de 25 ans, domestique de maison et bon cuisinier américain.

JIM, âgé de 22 ans, bon nègre de champ.

SALLY, âgée de 21 ans, également bonne négresse de champ.

Conditions: comptant.

Tous les esclaves ci-dessus mentionnés sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi. Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 fev

PAR BEARD & KENDIG,

Vente positive.

IL sera vendu aujourd'hui, mardi 4 courant, à 10 heures, dans la rue du Canal près la levee,
250 rouleaux cordes.
59 barils poissons de Marshadden,
275 barils de ciment (marque de Rosborough) maintenant en débarquement, ainsi que des vins, liqueurs, articles de groceries, &c. 4 fev

Belle chance pour les speculateurs

PAR BEARD ET KENDING.

IL sera vendu sans réserve, aujourd'hui 4 courant, à midi, à la Bourse St. Louis.

11 lots de terre bien situés à Carrollton. Le plan de ces lots peut être vu à la rotonde de la Bourse. Conditions—Comptant.

Les actes de vente par devant J. B. Marks, notaire public aux frais des acquéreurs. 4 fev

PAR R. B. SYKES

Vente d'habillemens, de marchandises sèches, de souliers, de chapeaux &c., sans réserve, pour cloturer une consignation.

IL sera vendu mercredi 5 courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No 51, en face de l'Arcade Banks:

150 caisses consistant en toiles à draps 4,4 blanchies et non blanchies; mouchoirs de cou de fantaisie; bottes en veau fines et épaisses pour hommes, brodequins communs, chapeaux de laine, bas, calicots, flanelle, chemises de coton, dans, calecons, écrus, écrinets, jeans, cotonnades, pantalons bon marché, gilets de satin et de flanelle. Conditions comptant. 4fev

PAR BEARD & KENDIG,

IL sera vendu à l'encan, mercredi, le 12 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, pour compte et aux risques de MM. Laly & Jones, qui ne se sont pas conformés à l'adjudication qui leur a été faite le 30 janvier dernier, l'esclave LAFAYETTE.
Conditions, comptant 3 fev—9

PAR J. B. BLACHE,

IL sera vendu jeudi 6 courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, en face de la rue Julie, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port pour compte et qui de droit concerne.

Une quantité de voiles appartenant au trois mâts Mary, capitaine Thompson, de Portsmouth, Anses, agrès, cordage, &c., et au même lieu, une quantité de voiles appartenant au brick SPLENDID, capt. Kay, de Boston.

PAR A. L. FERNET, rue Conti No 21.

Nègres de Champs.

IL sera vendu, mardi, 4 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis:

Nelson, âgé de 21 ans, et sa femme Emily, âgée de 19 ans, avec son enfant, garçon de 12 mois

Jacques, âgé d'environ 22 ans, frère de la femme Emily, de vingt ans, avec sa fille de 9 mois.

Frédéric, âgé d'environ 26 ans et sa mère Victoire, de 50 ans.

Chacun de ces esclaves est excellent pour le travail des champs, d'un bon caractère et parfaitement garanti pour à acquérir des vices et maladies prévues par la loi, ramassent 200 livres de coton par jour. Ils sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions comptant.

Les actes de vente pardevant H Pérault, aux frais des acquéreurs. 3 fev—3

PAR BEARD & KENDIG

IL sera vendu mardi, 4 du courant, à midi, à la Bourse de Cité,

Le nègre nommé ARMISTEAD, âgé de 20 ans, et le nègre CHARLES, âgé de 17 ans, pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception d'une légère défectuosité qu'a Armistead dans un oeil.

Les actes de vente seront passés en l'étude de J. B. Marks, notaire.
Conditions: Comptant 3 fev—2

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de graisse avariée.

IL sera vendu mercredi, 5 courant, à 10 h un dans le magasin sis rue Gravier, No. 88, sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui de droit

101 barils de graisse en partie avariée à bord du steamer Danube, réexpédiés et débarqués dans ce port par les steamers Swallow et Monongahela.
Conditions—Comptant

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu mardi 4 courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis à vis la Bal Road, et provenant du steamer Antoine, [illegible] de Marseille. Les conditions seront établies au moment de la vente. 4 fev

PAR J. B. BLACHE

Vente d'esclaves de choix

IL sera vendu jeudi, 27 février courant, à midi, à la Bourse St. Louis

100 esclaves de choix tous habitués aux travaux d'une habitation, et un nombre desquels se trouvent d'excellents sucriers, ingénieurs, forgerons, charpentiers, charrons, tonneliers, scieurs de long, laboureurs, charretiers, cuisinières, blanchisseuses, matelots, cochers, domestiques, etc., etc.

L'âge et les talents de chaque esclave seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—1-10e comptant, balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les dits billets porteront 10 pour cent d'intérêt à partir du jour où ils sont échus, en cas de non paiement, sans que cette clause puisse être interprétée de manière à en retarder le paiement.

Les esclaves ne seront livrés que quand les conditions de la vente auront été remplies. Les actes de vente devront être signés dans les jours qui suivront l'adjudication qui pourra être fait par les acquéreurs de se conformer à ces conditions, les esclaves seront revendus à leur folle enchère.

Les actes de vente seront passés par devant Félix Grima, aux frais des acquéreurs.
1er f—5f 2p 10 de suite

PAR P. E. TRICOU,

JEUDI, 6 février 1840, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi, deux Magasins à 3 étages et en briques, situés sur la Levée, entre les rues Ursulines et Hopital désignés par les nos. 8 et 9.

Le no 8 mesurant 25 pieds 11 pouces 2 lignes de face au chemin public et 25 pieds 2 pouces 3 lignes sur la rue Gallatin sur 87 pieds 6 pouces de profondeur dans la ligne supérieure et 85 pieds 10 pouces 7 lignes sur la ligne intérieure

No. 9 mesurant 25 pieds 11 pouces 2 lignes de face au chemin public et 25 pieds 11 pouces 2 lignes sur la rue Galatin, sur 85 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, qui le joint au no 8, et 84 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne inférieure.

Conditions—Les acquéreurs devront se libérer en payant à la caisse d'amortissement générale sans l'avis de ces magasins, une somme de $5,[illegible] [illegible] un intérêt de 6 pour cent à partir [illegible] [illegible] payable par semestre.

Pour le No 8 la somme d'une obligation consentie par Félix Labatut pour la somme de $16,779 40 cts à l'ordre de la caisse d'amortissement payable le 6 janvier 1857, et pour les intérêts susdits 16 coupons de $[illegible]15 31, chacun échéant les 26 juillet de chaque année.

Pour le no 9 la moitié de la susdite obligation souscrite par Felix Labatut pour la somme de $16,769 60 à l'ordre de la caisse d'amortissement payable le 6 janvier 1857, et pour les intérêts susdits 17 coupons de $[illegible]45 31 cts, chacun échéant les 26 janvier de chaque année.

Pour la balance: $1300 comptant sur chaque magasin, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets satisfaisants et endossés à la satisfaction des vendeurs, divisés en sommes à leur convenance et hypothéqués jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement les billets porteront un intérêt de 10 pour cent du jour de leur échéance jusqu'au paiement, sans que cette clause puisse être prévalue de ces derniers pour en retarder le paiement.

Chacun de ces magasins est loué à bail jusqu'au 1er mai pour un jusqu'au 1er. novembre 1840.

Les actes de vente seront passés chez Felix G[illegible], notaire, aux frais des acquéreurs.

PAR THOMAS J. SPEAR

Grande vente de 32 ballots de magnifique ameublement.

MARDI 4 février à 10 heures, dans [illegible] le magasin, rue Gravier [illegible] une [illegible] de sortie dans les articles suivants:
20 secrétaires de différens genres,
30 bureaux de New York, genre français,
25 magnifiques buffets nouveau modèle,
25 tables de toilette, à ouvrage,
40 tables à diner et à déjeuner,
30 beaux sofas,
12 tables à jeu,
1 do à extension pour bateau à vapeur ou auberge,
10 chaises en rotin [illegible] et en crin,
5 do de toilettes, à [illegible],
15 sièges en rotin, d'un nouveau genre,
5 do en simples et doubles,
20 rouleaux d'encre à [illegible] et chaise.

PAR L. A. GARDIE.

Vente d'ordre du Syndic.

EN vertu d'un ordre de la Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 8 Novembre 1839, et à la requête du syndic des créanciers de Chs. Armstrong, il sera vendu Jeudi, 6 février 1840, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, au profit des créanciers du dit Armstrong:
La moitié indivise de 60 actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, abandonnée par le fait à ses créanciers.

Conditions comptant. L'acquéreur devra, précédemment avec le propriétaire de l'autre moitié des actions, une valeur de 30 actions, assurer le paiement à la caisse de $12... avec intérêt à 10 pour [illegible] [illegible] le A. 1837.

VENTE D'IMMEUBLES DE VALEUR PAR BEARD & KENDIG

IL sera vendu mercredi 5 février à 11 heures, à l'Arcade Banks, les propriétés suivantes: dépendantes au bassin nouveau:

1 lot no. 131 situé l'encoignure des rues St. John et de la rue Julie, mesurant 26 pieds de face à Julie et 120 de profondeur.

4 lots no. 145, 147 et 148, [illegible] ensemble, d'un terrain de la rue Julie et St. Pierre, chacun de 26 pieds de face sur 120 de profondeur.

1 lots no 198 au no. 136 inclusivement, formant l'ilot entier entre le débarcadère Florida et les rues St. Paul, Cedar, et Cypress, le dessin des lots, vis à vis le second bassin.

26 lots du no. 197 au no. 222 inclusivement formant un ilot entier entre le débarcadère Florida et les rues Cedar, Poinct Cypress, immédiatement face au carrefour du bassin et avantageusement placés à l'extension projetée du vieux bassin.

1 lot no. 320 sur le débarcadère Covington près de la tête du bassin, mesurant 25 pieds de face sur 120 de profondeur, le tout suivant un plan dressé par M. Delafield ingénieur.

Conditions de la vente un cinquième comptant, balance 12, 18, 24 et 30 mois, avec endossers à la convenance de vendeur et hypothèque jusqu'au parfait paiement.

L'intérêt à 10 pour cent par an sur les billets à l'échéance.

Il en sera aussi vendu un élégante maison de résidence No 4 des 3 bâtiments de la rue Julie, située entre les rues Camp et St Charles mesurant 26 pieds trois pouces de face sur 105 pieds de profondeur, plus ou moins, ayant droit à passage de 8 pieds et un étage sur l'arrière. Il y a de la Nouvelle-Orléans de maison mieux disposée pour une famille.

Conditions 1/10 comptant, balance à 6, 12 et 18 mois, avec endossements approuvés et hypothèque jusqu'au parfait paiement définitif.

L'intérêt à 10 pour cent par an sur les billets, qui seront pas payés à l'échéance.

Les actes seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public. 24 f 41

S. J. SYLVESTER, Courtier d'Actions et de Change à New York, a l'honneur d'informer ses amis et ses correspondans qu'il a transféré son bureau, au No. 22 Wall street et 130 Broadway à New York, où il était établi depuis 15 années, et qu'il n'a pas d'autres bureaux, ni dans cette ville ni ailleurs.

Il se livre aux affaires du change dans toutes leurs branches, vend et achète des actions et autres fonds publics, la monnaie étrangère et d'or et d'argent, fait les recouvremens au taux ordinaire et avec certitude, des traites et billets aux Etats Unis, au Canada et en Europe.

Il délivre constamment des traites de 5, 10, 15 et au dessus à vue pour toutes les parties de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Ecosse et du pays de Galles, et escompte les plus hauts prix des lettres de change, et billets de la Banque d'Angleterre.

Il donne aux communications écrites la réponse la plus prompte par écrit et verbal, ou adressées à S. J. Sylvester 130 Broadway ou 22 Wall street New York. 14 jan—4m